

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI**Membres absents** : M. ALLAERT**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Projet de Renouvellement Urbain (P.R.U.) de la Fontaine d'Ouche - Résidentialisation d'un immeuble de logements à loyer modéré - Réaménagement du boulevard Gaston Bachelard - Recomposition d'emprises foncières - Déclassement partiel du domaine public communal - Echange de terrains avec l'Office Public d'HLM de la Côte d'Or (OPH 21)

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'emprises, d'une superficie totale d'environ 1 400 m², situées principalement boulevard Gaston Bachelard.

Au cours de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 19 février au 4 mars 2008 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête, ni formulée au commissaire-enquêteur, qui a émis un avis favorable.

Il est proposé de déclasser du domaine public communal ces emprises, d'une superficie totale d'environ 1 400 m², telles que représentées sur le plan joint au rapport.

Il est également proposé d'échanger une partie de ces parcelles, d'une superficie totale de 978 m², en contrepartie d'emprises d'une superficie totale de 384 m², appartenant à l'Office Public Départemental d'HLM de la Côte d'Or (OPH 21), telles que représentées sur le plan annexé au rapport.

Cet échange permettrait, d'une part, le transfert dans de nouveaux locaux, du poste de police installé dans le centre commercial, d'autre part, la résidentialisation d'un immeuble de logements situé 4-16 allée de la Beauce, propriété de l'OPH 21. Ces opérations répondent aux objectifs du Projet de Renouvellement Urbain (P.R.U.) du quartier de la Fontaine d'Ouche.

En raison de l'intérêt général de l'ensemble de ces opérations, il est proposé que cet échange soit réalisé sans soulte.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider le déclassement du domaine public communal, des emprises situées principalement boulevard Gaston Bachelard, d'une superficie totale d'environ 1 400 m², telles que représentées sur le plan joint au rapport ;

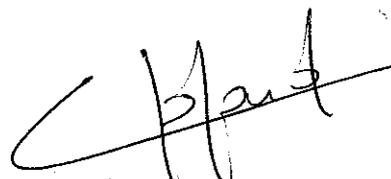
2° approuver l'échange d'une partie de ces terrains, d'une superficie totale de 978 m², en contrepartie d'emprises appartenant à l'Office Public Départemental d'HLM de la Côte d'Or (OPH 21) - 17 boulevard Voltaire - 21000 Dijon, d'une superficie totale de 384 m² ;

3° dire qu'il sera procédé à cet échange par acte administratif et que celui-ci interviendra sans soulte ;

4° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, L'Adjointe


Colette Popard

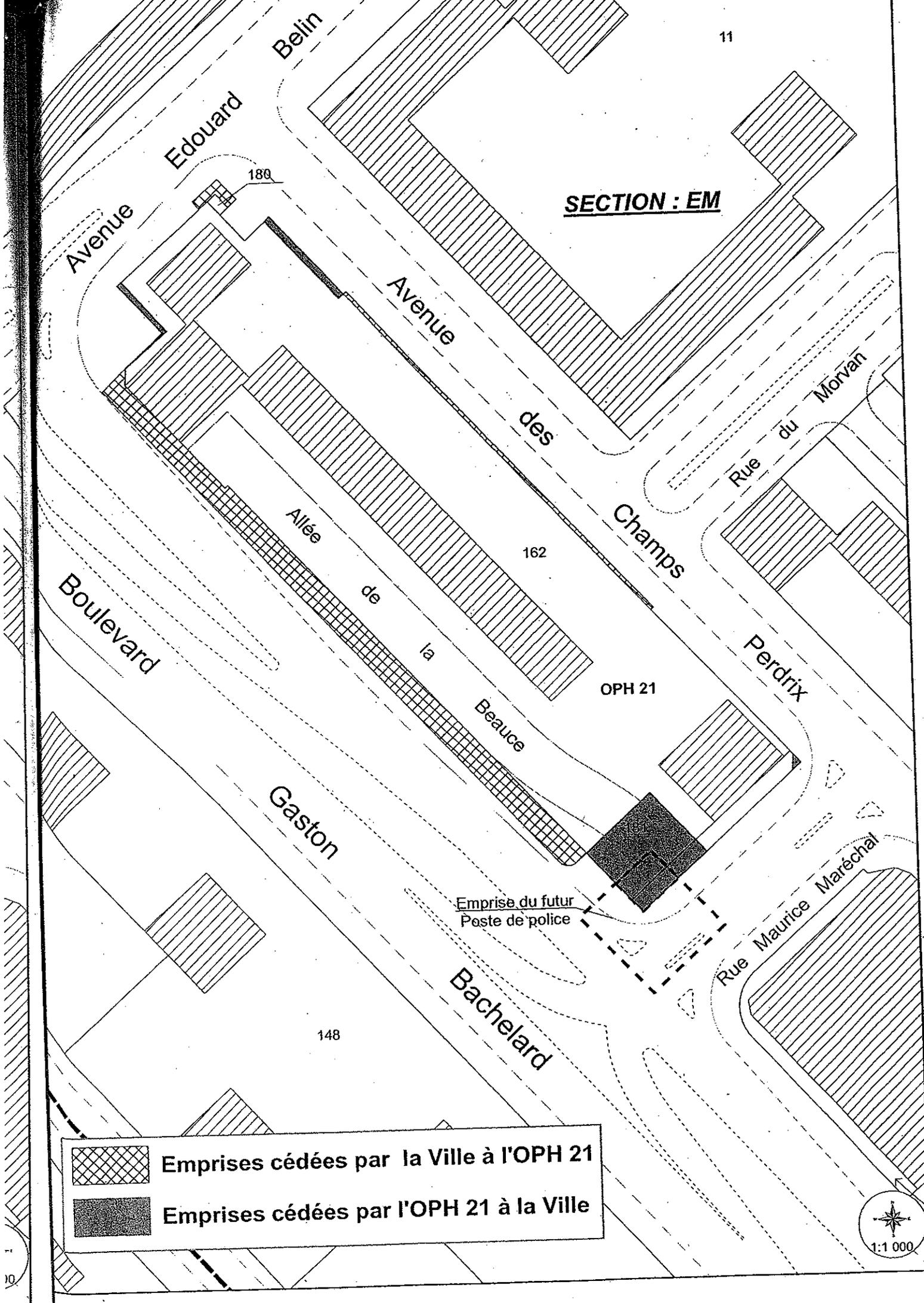
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008

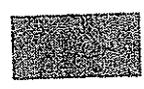


PUBLIÉ LE 22/05/08

SECTION : EM



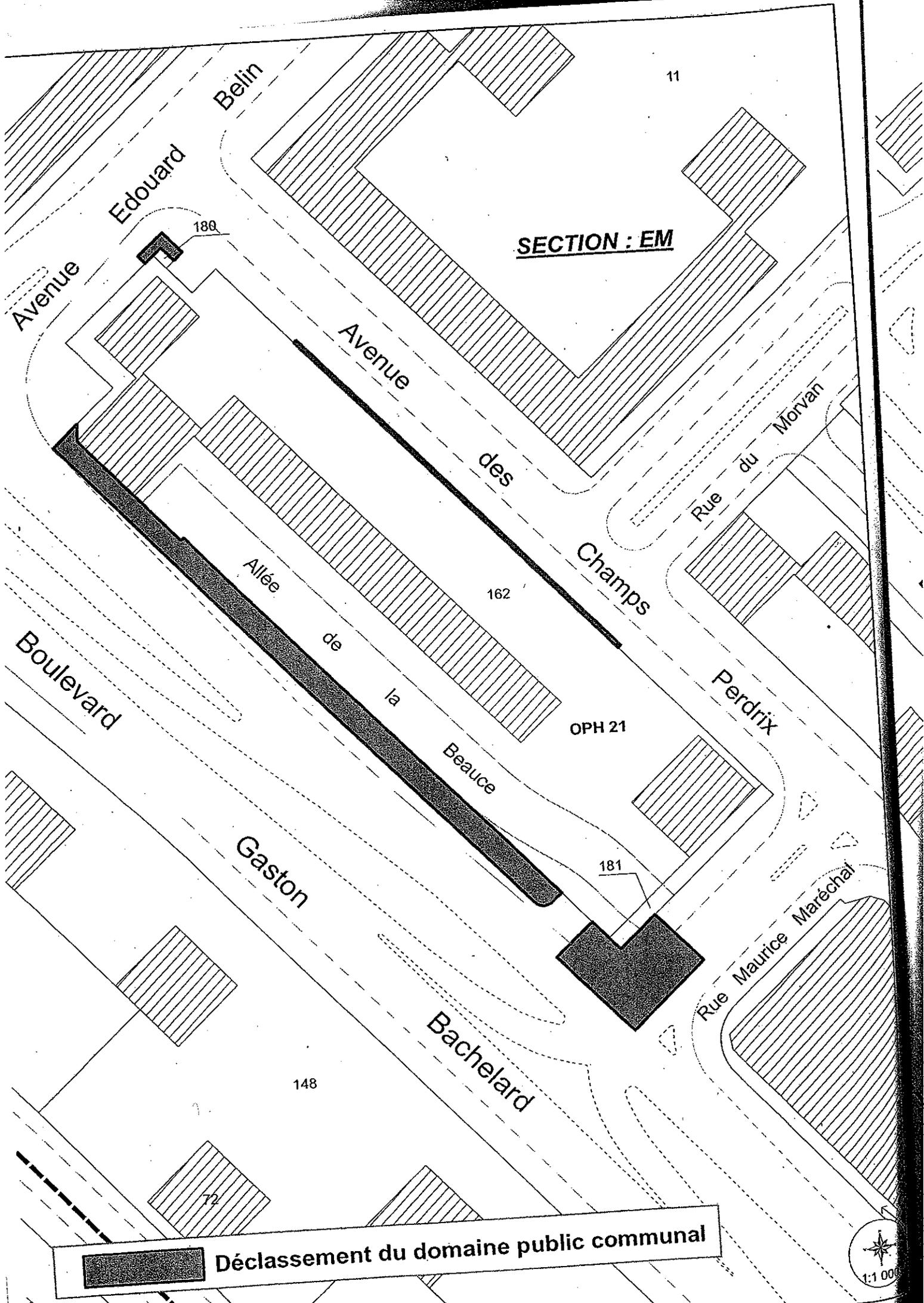
Emprises cédées par la Ville à l'OPH 21



Emprises cédées par l'OPH 21 à la Ville



1:1 000



SECTION : EM

■ Déclassement du domaine public communal

